

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-trois juin deux mille vingt-trois.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Carole BRAS, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Jean-Bernard FERRER, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, Mme Séverine MARCHAND, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Bernard MORILLEAU, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Brigitte DIERICX, Mme Céline EVIN, M. Paul-Eric FILY, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, M. Frédéric ERAUD, M. Gaëtan LEAUTE.

Pouvoirs : Mme Brigitte DIERICX à M. Jean-Michel BRARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Marie-Paule MARIE à Mme Claire HUGUES, Mme Bernadette MELLERIN à Mme Danièle VINCENT, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Jacques RIPOCHE à Mme Carole BRAS, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Joël HERBIN, M. Hervé YDE à M. Bernard MORILLEAU.

Secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 8 - Votants : 37

2023-278 : Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BRARD – Président

Suite à la démission de Monsieur Philippe BRIANCEAU de sa fonction de conseiller communautaire, il convient d'installer un nouveau conseiller communautaire pour la commune de Chaumes en Retz, conformément à l'article L.273-10 du code électoral.

Monsieur le Président effectue l'appel du nouveau délégué de la commune de CHAUMES EN RETZ :

- Monsieur Alain MELLERIN

et le déclare installé dans ses fonctions de conseiller communautaire.

- Vu l'article L.273-10 du code électoral,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, PREND ACTE :

- *de l'installation de M. Alain MELLERIN nouveau conseiller communautaire représentant la commune de CHAUMES EN RETZ*

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic


044-200067346-20230702-23-DE

Réception par le Sous-Préfet : 02-07-2023

Acte mis en ligne le 3-07-2023

Publication le : 02-07-2023

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD
Par délégation,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU



2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-trois juin deux mille vingt-trois.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Carole BRAS, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Jean-Bernard FERRER, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, Mme Séverine MARCHAND, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Bernard MORILLEAU, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Brigitte DIERICX, Mme Céline EVIN, M. Paul-Eric FILY, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, M. Frédéric ERAUD, M. Gaëtan LEAUTE.

Pouvoirs : Mme Brigitte DIERICX à M. Jean-Michel BRARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Marie-Paule MARIE à Mme Claire HUGUES, Mme Bernadette MELLERIN à Mme Danièle VINCENT, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Jacques RIPOCHE à Mme Carole BRAS, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Joël HERBIN, M. Hervé YDE à M. Bernard MORILLEAU.

Secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 8 - Votants : 37

2023-279 : Modification dans les commissions thématiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BRARD – Président

Pour faire suite à la démission d'élus ou demandes de modifications des communes, il convient d'apporter des changements dans la désignation des représentants dans les commissions suivantes :

- **Commission « Gestion des déchets »** :
 - M. Franck SULPICE est remplacé par **M. Jérôme HALLIER** (commune de Vue)
- **Commission « Culture – Sport »** :
 - M. Samuel GOUY est remplacé par **Mme Isabelle PICHON** (commune de Vue)
- **Commission « Petite enfance – Enfance - Jeunesse »** :
 - M. Christophe BITAUDEAU est remplacé par **M. Paul-Gael SIMON** (commune de Chauvé)
- **Commission « Développement économique »** :

- Mme Nadège BOISMAIN est remplacée par **Mme Christine JOUNY** (commune de St Michel Chef Chef)

- Le bureau du 15 juin 2023 a pris acte,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, PREND ACTE :

- *de ces modifications et de la mise à jour du tableau des commissions thématiques*

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

Pièce jointe :

Tableau des commissions

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic


044-200067346-20230702-22-DE

Réception par le Sous-Préfet : 02-07-2023

Acte mis en ligne le 3-07-2023

Publication le : 02-07-2023

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD
Par déléation,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU



2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-trois juin deux mille vingt-trois.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Carole BRAS, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Jean-Bernard FERRER, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, Mme Séverine MARCHAND, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Bernard MORILLEAU, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Brigitte DIERICX, Mme Céline EVIN, M. Paul-Eric FILY, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, M. Frédéric ERAUD, M. Gaëtan LEAUTE.

Pouvoirs : Mme Brigitte DIERICX à M. Jean-Michel BRARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Marie-Paule MARIE à Mme Claire HUGUES, Mme Bernadette MELLERIN à Mme Danièle VINCENT, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Jacques RIPOCHE à Mme Carole BRAS, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Joël HERBIN, M. Hervé YDE à M. Bernard MORILLEAU.

Secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 8 - Votants : 37

2023-280 : Vote du taux de mise en réserve

Rapporteur : Monsieur Bernard MORILLEAU – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

Par délibération en date du 23 mars 2023, la communauté d'agglomération a décidé de ne pas augmenter le taux de CFE pour l'année 2023. Le taux de CFE a donc été fixé à 25,89 % (identique à 2022).

Pour fixer le taux de CFE, la collectivité avait toutefois la possibilité de voter le taux maximum de droit commun de 27,45 %. Cette décision de maintien du taux 2022 ouvre la possibilité d'une mise en réserve de la fraction de taux de CFE 2023 non utilisée en 2023, égale à la différence entre le taux maximum de CFE de droit commun et le taux de CFE effectivement voté par l'EPCI en 2023, soit 1,56 %.

Compte tenu de l'objectif de maintien du taux de CFE en 2023, la communauté d'agglomération souhaite mettre en réserve cette fraction de taux de CFE non utilisée en 2023.

- Vu l'avis favorable du bureau du 15 juin 2023 à l'unanimité.

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *la mise en réserve d'une fraction de 1,56% du taux de CFE au titre de l'année 2023*

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20230630-2-DE

Acte mis en ligne le 3-07-2023

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 30-06-2023

Publication le : 30-06-2023

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-trois juin deux mille vingt-trois.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Carole BRAS, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Jean-Bernard FERRER, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, Mme Séverine MARCHAND, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Bernard MORILLEAU, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAISS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Brigitte DIERICX, Mme Céline EVIN, M. Paul-Eric FILY, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, M. Frédéric ERAUD, M. Gaëtan LEAUTE.

Pouvoirs : Mme Brigitte DIERICX à M. Jean-Michel BRARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Marie-Paule MARIE à Mme Claire HUGUES, Mme Bernadette MELLERIN à Mme Danièle VINCENT, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Jacques RIPOCHE à Mme Carole BRAS, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Joël HERBIN, M. Hervé YDE à M. Bernard MORILLEAU.

Secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 8 - Votants : 37

2023-281 : Fonds de concours 2023 et réaffectation fonds de concours 2021 accordé à la Plaine sur Mer

Rapporteur : Monsieur Bernard MORILLEAU – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

La politique de fonds de concours mise en place sur l'ensemble du territoire de Pornic Agglo Pays de Retz prévoit, à titre exceptionnel, pour une période de trois ans (2019-2021), l'octroi de fonds de concours en fonction de la population de chaque commune :

- Commune entre 0 et 3 000 habitants : 14 000 €
- Commune entre 3 000 et 6 000 habitants : 7 000 €
- Commune de + de 6 000 habitants : 0 €

Lors du ROB voté en conseil communautaire de 2 février 2023, il a été décidé de prolonger pour l'année 2023 le dispositif dans les mêmes conditions avec prise en compte des nouveaux chiffres de recensement de la population.

Ces fonds de concours sont versés, chaque année, aux communes sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Dépenses concernées : Les fonds de concours doivent contribuer à financer un équipement qu'il s'agisse de dépenses d'investissement ou de dépenses de fonctionnement afférentes à cet équipement.
- Montant maximal : Le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer une part de financement au moins égale au montant des fonds de concours reçus (hors subvention). Autrement dit, l'EPCI ne pourra pas financer plus de 50% du projet, hors subvention.

Pour rappel, cette décision doit faire l'objet de délibérations concordantes, à la majorité simple, du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Aussi, chaque commune qui souhaite le versement d'un fond de concours a transmis une délibération exécutoire approuvant l'opération et sollicitant l'attribution de fonds de concours pour le montant correspondant au seuil démographique de sa commune, ainsi qu'une note synthétique décrivant le projet et indiquant le plan de financement.

Les demandes sont présentées dans un tableau en annexe.

Par ailleurs, la Commune de la Plaine sur Mer n'a pas sollicité le versement du fonds de concours 2021 attribué pour la réalisation d'un hangar à destination des associations sur le site de l'Ormelette. En effet, ce projet a pris du retard et des doutes persistent encore sur son calendrier de réalisation. Aussi, la Commune sollicite le changement d'affectation du fonds de concours 2021 au bénéfice du projet présenté au titre du fonds de concours 2023. Le cumul des deux fonds de concours permettra toujours à la commune d'autofinancer plus de 50% du projet.

- Vu l'avis favorable du bureau du 15 juin 2023 à l'unanimité.

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'accorder les fonds de concours 2023 en accord avec les demandes présentées en annexe,*
- *de réaffecter le fonds de concours 2021 alloué à la Commune de la Plaine sur Mer comme présenté.,*
- *d'autoriser le Président à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.*

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

Pièce jointe :

Tableau fonds de concours

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

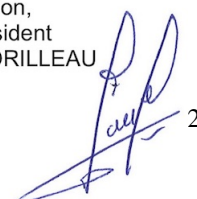
044-200067346-20230702-21-DE

Réception par le Sous-Préfet : 02-07-2023

Acte mis en ligne le 3-07-2023

Publication le : 02-07-2023

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD
Par délégation,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU



DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2023

	Objet	Coût du Projet HT	Fonds de concours sollicités	Plan de financement	% Autofinancement de la commune	% fonds de concours
Chauvé	Réalisation d'un local bouliste	49 151,00 €	7 000,00 €	Autofinancements : 42 151 € Autres financeurs : 0 € Fonds de concours 2023 : 7 000 €	85,76%	14,24%
Cheix-en-Retz	Rénovation dela toiture de l'église en ardoise naturelle et travaux de voirie "rue des Nénuphars" (remplacement de la couche de roulement)	28 050,00 €	14 000,00 €	Autofinancements : 14 050 € Autres financeurs : 0 € Fonds de concours 2023 : 14 000 €	50,09%	49,91%
La Bernerie-en -Retz	Travaux du bâtiment de la poste (peinture et toiture)	16 154,58 €	7 000,00 €	Autofinancements : 9 154,58€ Autres financeurs : 0 € Fonds de concours 2023 : 7 000 €	56,67%	43,33%
La Plaine-sur-mer	Travaux de réaménagement de voirie sur les boulevards de l'Océan et de Port-Giraud	54 380,00 €	7 000,00 €	Autofinancements : 40 380 € Autres financeurs : 0 € Fonds de concours 2021 : 7 000 €	87,13%	12,87%
Les Moutiers-en-Retz	Travaux au cimetière (reprise de concession - acquisition module colombarium)	19 918,50 €	9 959,25 €	Autofinancements : 9 959,25 € Autres financeurs : 0 € Fonds de concours 2023 : 9 959,25	50,00%	50,00%
	Acquisition de matériels pour les services techniques	8 377,74 €	4 040,75 €	Autofinancements : 4 336,99 € Autres financeurs : 0 € Fonds de concours 2023 : 4 040,75	51,77%	48,23%
Port-Saint-Père	Aménagement d'une zone de stationnement rue du Fief l'Abbé	189 178,00 €	7 000,00 €	Autofinancements : 175 178 € Autres financeurs : 0 € Fonds de concours 2023 : 14 000 €	96,30%	3,70%
Préfailles	Matériel informatique, vidéo projection, flotte mobile	10 416,67 €	14 000,00 €	Autofinancements : 26 475 € Autres financeurs : 0 € Fonds de concours 2023 : 14 000 €	65,41%	34,59%
	Matériel technique	13 625,00 €				
	Caveaux doubles	10 500,00 €				
	Equipements nautiques	5 933,33 €				
Rouans	Aménagement du cimetière	24 238,33 €	7 000,00 €	Autofinancements : 17 238,33 € Autres financeurs : 0 € Fonds de concours 2023 : 7 000 €	71,12%	28,88%
Saint-Hilaire-de-Chaléons	Travaux de réfection de l'église tranche 1	324 200,00 €	14 000,00 €	Autofinancements : 210 200 € Autres financeurs : 100 000 € Fonds de concours 2023 : 14 000 €	64,84%	4,32%
Saint-Michel-Chef-Chef	Acquisition et pose de panneaux d'affichage numérique	20 830,00 €	7 000,00 €	Autofinancements : 13 830 € Autres financeurs : 0 € Fonds de concours 2023 : 7 000 €	66,39%	33,61%
Villeneuve-en-Retz	Réhabilitation et extension du restaurant scolaire de St Cyr	267 800,00 €	7 000,00 €	Autofinancements : 170 800 € Autres financeurs : 90 000 € Fonds de concours 2023 : 7 000 €	63,78%	2,61%
Vue	Travaux de réfection de la route des Iles	34 566,50 €	14 000,00 €	Autofinancements : 20 566,50 € Autres financeurs : 0 € Fonds de concours 2023 : 14 000 €	59,50%	40,50%

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-trois juin deux mille vingt-trois.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Carole BRAS, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Jean-Bernard FERRER, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, Mme Séverine MARCHAND, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Bernard MORILLEAU, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAISS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Brigitte DIERICX, Mme Céline EVIN, M. Paul-Eric FILY, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, M. Frédéric ERAUD, M. Gaëtan LEAUTE.

Pouvoirs : Mme Brigitte DIERICX à M. Jean-Michel BRARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Marie-Paule MARIE à Mme Claire HUGUES, Mme Bernadette MELLERIN à Mme Danièle VINCENT, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Jacques RIPOCHE à Mme Carole BRAS, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Joël HERBIN, M. Hervé YDE à M. Bernard MORILLEAU.

Secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 8 - Votants : 37

2023-282 : Tarif pour le remplacement d'une carte d'accès déchèteries en cas de perte/vol/dégradation et pour la fourniture de cartes supplémentaires pour les professionnels*(à partir de la 6ème)

Rapporteur : Monsieur Jacky DROUET – Vice-Président en charge de la commission « Gestion des déchets »

Dans le cadre de la mise en place, au 2 octobre 2023, du nouveau dispositif de cartes d'accès en déchèteries, il est rappelé qu'elles sont remises gratuitement aux usagers du territoire (particuliers et professionnels). Il est toutefois prévu d'appliquer une tarification unique à 10 euros :

- pour le remplacement d'une carte en cas de perte / vol / dégradation (particuliers et professionnels*)
- pour la fourniture de cartes supplémentaires (pour les professionnels uniquement, à partir de la 6^{ème} dotation).

* CESU, collectivités et associations inclus dans cette catégorie

A la mise en place du dispositif, les professionnels qui disposent d'ores et déjà de plus de 5 cartes (cartes supplémentaires déjà payées) se verront doter du même nombre de cartes, et ce gratuitement.

Ce tarif s'appliquera à partir du 2 octobre 2023 et viendra remplacer le tarif de 15 € voté par délibération 2017-039 et appliqué à ce jour pour les professionnels.

- Vu l'avis favorable de la commission « Gestion des déchets » du 25 mai 2023 et du bureau du 15 juin 2023 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'autoriser la facturation au tarif de 10 € le remplacement d'une carte déchèterie pour les particuliers et les professionnels ou la fourniture d'une carte supplémentaire pour les professionnels (à partir de la 6ème dotation).*

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic


044-200067346-20230702-20-DE

Réception par le Sous-Préfet : 02-07-2023

Acte mis en ligne le 3-07-2023

Publication le : 02-07-2023

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD
Par délégation,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU



2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-trois juin deux mille vingt-trois.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Carole BRAS, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Jean-Bernard FERRER, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEUTE, Mme Séverine MARCHAND, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Bernard MORILLEAU, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAISS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

Excusés : Mme Brigitte DIERICX, Mme Céline EVIN, M. Paul-Eric FILY, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

Absent : M. Frédéric ERAUD.

Pouvoirs : Mme Brigitte DIERICX à M. Jean-Michel BRARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Marie-Paule MARIE à Mme Claire HUGUES, Mme Bernadette MELLERIN à Mme Danièle VINCENT, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Jacques RIPOCHE à Mme Carole BRAS, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Joël HERBIN, M. Hervé YDE à M. Bernard MORILLEAU.

Secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 8 - Votants : 39

2023-283 : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : Monsieur Jacky DROUET – Vice-Président en charge de la commission « Gestion des déchets »

Conformément à l'article L2224-5 du CGCT, le Président de l'EPCI a l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères destiné notamment à l'information des usagers

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022 :

- Mise en place d'un mode de tarification unique : La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
- Modification du schéma directeur des collectes (fréquence de ramassage des ordures ménagères et des emballages, changements des secteurs et jours de collecte)

- Dotation de la commune de Villeneuve-en-Retz en bacs jaunes, en remplacement des sacs
- Retrait des points de regroupement en campagne et dotation de conteneurs individuels.
- Passage en benne « bi-compartmentées » (diminution globale des trajets de la flotte de camions, remplacement du parc de bacs 660 L emballages par des bacs 360 L.)
- Gestion en régie de la livraison des conteneurs et sensibilisation des habitants aux bonnes pratiques en matière de tri (sélectif et biodéchets) par deux agents de l'agglomération.

LES DÉCHÈTERIES - Chiffres clés

- En 2022, le territoire de Pornic agglo Pays de Retz compte sept déchèteries intercommunales
- 536 496 passages ont été comptabilisés sur l'ensemble des sites (+ 9% par rapport à 2021).
- 41 398,46 tonnes de déchets ont été collectées en 2022 sur les déchèteries, soit -10% par rapport à 2021.
- 510 kg/hab/an (-11%/2021)

Les principales baisses de tonnage concernent les flux gravats (-6%), déchets verts (-16%) et le bois B (-66%). A noter qu'une partie du bois B est désormais mis en benne mobilier.

LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères collectées sur l'agglomération sont traitées au sein de l'Eco Centre de Sainte-Anne à Chaumes-en-Retz.

- 28 386,07 tonnes d'ordures ménagères (contre 28 153,85 tonnes en 2021, soit +0.8 %) et 6 536,27 tonnes de déchets verts broyés (contre 6958,26 tonnes en 2021, soit -6 %) ont été réceptionnées sur l'Eco Centre en 2022.

L'Eco Centre a permis, en 2022, la production de :

- 8 512,08 tonnes de compost normé NFU 44051
- 15 798,54 tonnes de refus de tri qui ont été stockées sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Eco Centre

LA PREVENTION DES DECHETS

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDPMA) de l'agglomération a été approuvé par le conseil communautaire le 05 décembre 2019.

Le plan comprend 4 axes thématiques :

1. Réduire les biodéchets à la source et mieux les trier pour mieux valoriser
2. Favoriser la consomm'action
3. Inciter les entreprises à s'insérer dans une démarche d'économie circulaire
4. Sensibiliser les populations de passage (résidence secondaire, tourisme)

Les actions visant à réduire les biodéchets à la source ont été la priorité donnée sur 2022 :

- Soutien au compostage individuel : 312 aides à l'achat d'un composteur et 329 composteurs livrés aux nouvelles constructions individuelles soit 641 composteurs installés en 2022 (objectif du PLPDMA : 636)
- Soutien au compostage de quartier : 7 nouveaux sites installées pour l'habitat collectif en 2022 et 4 restaurants scolaires ont bénéficié de l'aide de l'agglomération.
- 9 sessions d'animations sur la pratique du compostage et de la gestion au jardin des ressources végétales (118 personnes de sensibilisées)
- 2 matinées techniques organisées en 2022 pour les agents et élus des communes sur le thème de la gestion écologique des espaces verts.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Des animations visant à sensibiliser les habitants à leur production de déchets et à améliorer la collecte sélective ont été réalisées en 2022 (animations scolaires, visites scolaires des équipements (Eco Centre, centre de tri des emballages), animations grands publics « recycler ses déchets au jardin, présence sur les marchés, sensibilisation au geste de tri, ...)

Au total au cours de l'année, 153 animations ont été réalisées et 4198 personnes sensibilisées.

LA COLLECTE ET LE TRI - Chiffres clés

- 23 402,88 tonnes de déchets ménagers (hors déchèteries) collectées contre 24 127,07 tonnes en 2021, soit - 3 % (OM, verre, papiers, emballages recyclables).
- 179,98 kg/hab/an en 2022 contre 187,72 kg/hab/an en 2021 pour les ordures ménagères, soit - 4 %.
- La production de collecte sélective en 2022 est de 36.37 kg/hab/ an pour les emballages (- 4 %/2021), 57.32 kg/hab/an pour les verres (-1%/2021), 14.37 kg/hab/an pour les papiers (- 13%/2021)

DEVENIR DES DECHETS ET TAUX DE VALORISATION

- 21 % des déchets collectés sur le territoire ont été recyclés (valorisation matière)
- 30 % ont été compostés et sont retournés au sol (valorisation organique)
- 5% ont été valorisés de manière énergétique
- 22% ont été enfouis en ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux)

COÛT DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

Coûts des principaux contrats de prestations de service

- Coût du marché de collecte et du tri : 3 970 992 € (-13,9 % par rapport à 2021)
- Coût d'exploitation des déchèteries (recettes déduites ferrailles et batteries) : 3 508 960 € (+12% par rapport à 2021)
- Coût de traitement des ordures ménagères et des déchets verts sur l'Eco centre (marché GEVAL) : 853 343 € (+ 8% par rapport à 2021)

Coût aidé par habitant en 2022 :

- Collecte des OM (porte à porte et apport volontaire) : 27,49 €/hab (-19%/2021)
- Collecte des emballages, du verre et des papiers (porte à porte et apport volontaire) : 9.90 €/hab (- 34%/2021)
- Traitement des ordures ménagères : 35,60 €/hab (-5%) (correctif sur coût 2021 = 37,38 € et non 39.76€)
- Collecte et traitement des déchets en déchèterie : 55,02 €/hab (-1%)
- Divers : 9,13 €/hab (-29%) (correctif sur coût 2021 = 12.96€ et non 10,58€)

Soit coût aidé total par habitant en 2022 : 137.14 (-11,6 %/2021)

- VU l'article L2224-5 du CGCT,
- La Commission « Gestion des déchets » du 25 mai 2023, la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 12 juin 2023 et le bureau du 15 juin 2023 ont pris acte du rapport annuel,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, PREND ACTE :

- *de la présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets, qui sera transmis au Préfet et aux communes pour mise à disposition du public*

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

Pièce jointe :
Rapport 2022

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20230702-19-DE

Réception par le Sous-Préfet : 02-07-2023

Acte mis en ligne le 3-07-2023

Publication le : 02-07-2023

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD
Par délégation,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-trois juin deux mille vingt-trois.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Carole BRAS, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Jean-Bernard FERRER, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Bernard MORILLEAU, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

Excusés : Mme Brigitte DIERICX, Mme Céline EVIN, M. Paul-Eric FILY, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

Absent : M. Frédéric ERAUD.

Pouvoirs : Mme Brigitte DIERICX à M. Jean-Michel BRARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Marie-Paule MARIE à Mme Claire HUGUES, Mme Bernadette MELLERIN à Mme Danièle VINCENT, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Jacques RIPOCHE à Mme Carole BRAS, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Joël HERBIN, M. Hervé YDE à M. Bernard MORILLEAU.

Secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 8 - Votants : 39

2023-284 : AQUACENTRE - Tarifs « carte annuelle activités »

Rapporteur : Monsieur Jacques PRIEUR – Vice-Président en charge de la commission « Culture – Sport »

Lors du dernier Conseil de l'Agglomération du 23 mars 2023, l'assemblée a fixé les tarifs 2023/2024 de l'Aquacentre applicables à compter du 1er juillet 2023 pour les entrées « public » et les activités annuelles.

Parmi les tarifs des activités, celui relatif à la carte annuelle nominative, utilisable de septembre à juin, n'apparaît pas dans la grille annexée à la délibération du 23 mars.

Aussi, il est proposé de compléter la grille tarifaire en y ajoutant la ligne « carte annuelle activités » :

- Vu l'avis favorable de la commission « Culture – Sport » du 15 mai 2023 et du bureau du 15 juin 2023 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver la grille tarifaire de l'Aquacentre applicable à compter du 1er juillet 2023 intégrant la ligne « carte annuelle activités » ;
- d'autoriser le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Président,
Jean-Michel BRARD

Pièce jointe :
Grille tarifaire

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic


044-200067346-20230702-18-DE

Réception par le Sous-Préfet : 02-07-2023

Acte mis en ligne le 3-07-2023

Publication le : 02-07-2023

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD
Par déléation,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU



2



GRILLE TARIFAIRE AQUACENTRE 2023/2024

A compter du 1er Juillet 2023

PRODUITS		HT 2022/2023	TTC 2022/2023	HAUSSE %	HT 2023/2024	TTC 2023/2024
ENTREE UNITAIRE	ENFANT (moins de 4 ans)		0,00 €			0,00 €
	JEUNE (4 à 12 ans)	3,75 €	4,50 €	3,33%	3,87 €	4,65 €
	Etudiant/Demandeur d'emploi/Personne handicapée *	3,75 €	4,50 €	3,33%	3,87 €	4,65 €
	ADULTE	4,58 €	5,50 €	2,72%	4,71 €	5,65 €
	FAMILLE entrée unitaire	2,58 €	3,10 €	6,45%	2,75 €	3,30 €
	Tarif entrée cours particuliers				5,00 €	6,00 €
	Carte 5 entrées cours particuliers				25,00 €	30,00 €
	ACHAT CARTE FAMILLE (nominative/valable 1 an date à date)	33,33 €	40,00 €	10,00%	36,67 €	44,00 €
CARTE 10 ENTREES 10 + 2 entrées offertes (valable 1 an date à date) et FORFAIT MENSUEL/ANNUEL	JEUNE (4 à 12 ans)	37,50 €	45,00 €		34,87 €	41,85 €
	Etudiant/Demandeur d'emploi/Personne handicapée*	37,50 €	45,00 €		34,87 €	41,85 €
	ADULTE	45,83 €	55,00 €		42,37 €	50,85 €
	Forfait mensuel entrées bassins et illimité (prélèvement sur 12 mois)				179,99 €	216,00 €
	RECHARGE 3 entrées Tarif réduit *	10,71 €	12,85 €	29,57%	14,12 €	16,95 €
	RECHARGE 3 entrées Adulte	13,33 €	16,00 €	22,81%	16,62 €	19,95 €
	ANNUEL JEUNE (4 à 12 ans)	120,00 €	144,00 €	18,05%	141,66 €	170,00 €
	ANNUEL Etudiant/Demandeur d'emploi/Personne handicapée*	120,00 €	144,00 €	18,05%	141,66 €	170,00 €
ESPACE DETENTE (avec entrée bassins) FORFAIT MENSUEL	Entrée unitaire bassins + espace détente	8,83 €	10,60 €	3,80%	9,17 €	11,00 €
	Entrée unitaire bassins + espace détente Réduit *	7,00 €	8,40 €	7,15%	7,50 €	9,00 €
	Carte 10 entrées (bassins +détente)	88,33 €	106,00 €	3,80%	83,33 €	100,00 €
	Carte 10 entrées tarif réduit (bassins+détente)	70,00 €	84,00 €		66,66 €	80,00 €
	Forfait mensuel bassins / espace détente en illimité (prélèvement sur 12 mois) validité d'1 an de date à date				299,99 €	360,00 €
	RECHARGE 3 entrées Adulte	26,67 €	32,00 €	12,50%	30,00 €	36,00 €
	RECHARGE 3 entrées Tarif réduit *	20,83 €	25,00 €	20,00%	25,00 €	30,00 €
ESPACE DETENTE SANS BASSIN (seul ou complément) FORFAIT MENSUEL	Entrée unitaire sans bassin ou complément	4,50 €	5,40 €	29,62%	5,83 €	7,00 €
	Entrée unitaire sans bassin ou complément tarif réduit *	3,67 €	4,40 €	36,36%	5,00 €	6,00 €
	Carte 10 entrées	45,00 €	54,00 €	11,11%	50,00 €	60,00 €
	Carte 10 entrées tarif réduit *	36,67 €	44,00 €	13,63%	41,67 €	50,00 €
	Forfait mensuel entrées espace détente seul et illimité (prélèvement sur 12 mois) validité d'1 an de date à date				219,99 €	264,00 €
	RECHARGE 3 entrées Adulte	13,58 €	16,30 €	47,23%	20,00 €	24,00 €
	RECHARGE 3 entrées Tarif réduit *	11,00 €	13,20 €	59,09%	17,50 €	21,00 €
ACCES CIRCUIT CARDIO (avec entrée Bassins)	Entrée unitaire bassins + circuit Cardio	8,83 €	10,60 €		6,67 €	8,00 €
	Entrée unitaire bassins + Circuit Cardio Tarif réduit *	7,00 €	8,40 €		5,42 €	6,50 €
	RECHARGE 3 entrées Adulte	26,67 €	32,00 €		22,50 €	27,00 €
	RECHARGE 3 entrées Tarif réduit *	20,83 €	25,00 €		18,75 €	22,50 €
FORFAIT MENSUEL BASSINS/ESPACE DETENTE/CIRCUIT	Forfait mensuel bassins / circuit cardio/espace détente en illimité (prélèvement sur 12 mois) validité d'1 an de date à date				349,99 €	420,00 €
ACCES CIRCUIT CARDIO (en complément)	Complément Circuit Cardio sur entrée bassins ou accès bassin +détente	4,50 €	5,40 €		2,50 €	3,00 €
	Complément Circuit Cardio sur entrée piscine ou accès bassin +détente tarif réduit	3,67 €	4,40 €		2,50 €	3,00 €

* Etudiant et élève du secondaire (présentation de la carte étudiant ou certificat de scolarité)

Demandeur d'emploi (justificatif à jour)

* Personne handicapée

Activités encadrées, Cartes de 10, 25 et Stages à compter du 1er Juillet 2023

PRODUITS		HT 2022/2023	TTC 2022/2023	HAUSSE %	HT 2023/2024	TTC 2023/2024
Entrées unitaires et Cartes Activités sur réservation						
Entrée unitaire Activité (aquagym, aquabike, aqua bien-être...)	1 séance	10,41 €	12,50 €	0,00%	10,42 €	12,50 €
Carte 10 séances Activités	10 séances (plusieurs séances/semaine)	91,63 €	110,00 €	1,8%	93,33 €	112,00 €
Carte 10 séances (Activités + Espace détente seul)	10 séances carte double	116,62 €	140,00 €	10,7%	129,16 €	155,00 €
Carte 25 séances Activités	Carte 25 séances (rechargeable)	187,49 €	225,00 €	0,88%	189,16 €	227,00 €
Carte annuelle Activités	Carte nominative (septembre à juin)				227,49 €	273,00 €
Recharge carte périmée 3 séances carte activités	Rechargeable sur entrées périmées uniquement	75,00 €	90,00 €		33,75 €	40,50 €
Recharge carte périmée 3 séances Activité + espace détente	Rechargeable sur entrées périmées uniquement				41,25 €	49,50 €
AQUA BIEN-ÊTRE	10 séances	91,66 €	110,00 €	4,54%	95,83 €	115,00 €
Carte AQUA BIEN-ÊTRE 25 séances	Carte 25 séances	187,49 €	225,00 €	2,22%	191,66 €	230,00 €
ECOLE DE NATATION ADULTES et ENFANTS						
	Tarif découverte essai 1 séance				4,17 €	5,00 €
	Carte annuelle	199,99 €	240,00 €	1,25%	202,49 €	243,00 €
	Carte annuelle pour 2 cours hebdomadaires				312,49 €	375,00 €
	Carte 10 séances natation adultes	91,66 €	110,00 €	1,80%	93,33 €	112,00 €
	Carte 10 séances (Natation adulte/Espace détente seul)				129,16 €	155,00 €
ECOLE DE NATATION ENFANTS	Abonnement annuel (1 séance/semaine de septembre à juin. Jour fixe)	144,99 €	174,00 €	9,20%	158,33 €	190,00 €
CRENEAU FAMILLE (à partir de 6 mois de septembre à juin samedi matin (9h00/10h15))	1 séance (- de 4 ans et 1 ou 2 adultes)	10,42 €	12,50 €		10,83 €	13,00 €
	1 séance (plus de 4 ans et 1 ou 2 adultes)				14,58 €	17,50 €
	Carte 10 séances créneau famille (- 4 ans et 1 ou 2 adultes)	91,66 €	110,00 €		97,50 €	117,00 €
	Carte 10 séances créneau famille (+ 4 ans et 1 ou 2 adultes)				131,24 €	157,50 €
	1 entrée personne supplémentaire	5,00 €	6,00 €		4,17 €	5,00 €
STAGE VACANCES ENFANTS	5 séances de 45' par semaine (après test et sur réservation)	53,33 €	64,00 €	6,25%	56,66 €	68,00 €
Dispositif "J'apprends à nager"	10 séances sur 2 semaines (périodes ponctuelles) dont 1 payante	53,33 €	64,00 €	6,25%	56,66 €	68,00 €
	Revenu fiscal de référence (gratuité des séances)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
ANNIVERSAIRE	Mercredi ou samedi après-midi. A partir de 6 ans	55,83 €	67,00 €	34,30%	75,00 €	90,00 €

* critères spécifiques

Déménagement résidence principale, mutation, chgt professionnel justifié, incapacité définitive pratique aquatique sur certificat médical

A compter du 1er Juillet 2023

PRODUITS		HT 2022/2023	TTC 2022/2023	HAUSSE %	HT 2023/2024	TTC 2023/2024
Partenaires (CE annulés)	Entrée piscine	20 % de remise sur les offres (sauf pass mensuel)				20 % de remise sur les offres (sauf pass mensuel)
	Espace détente					
GESTION DES BADGES	Rachat badge (badge/bracelet perdu ou endommagé)	1,75 €	2,10 €	2,10%	2,08 €	2,50 €
TEST NATATION	Test activités Aquacentre (Ecole de natation, stages)	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
	Test sur réservation	2,75 €	3,30 €	0,00%	2,75 €	3,30 €
MAÎTRE NAGEUR	1 heure	30,82 €	37,00 €	2,70%	31,67 €	38,00 €
LOCATION ESPACE FORMATION	1 heure (espace détente, bassin ludique, terrasse, accueil)				41,67 €	50,00 €
CLUB/ASSOCIATION ADULTES	sous convention annuelle (septembre à juin) - gratuité la 1ère année	64,14 €	77,00 €	2,60%	65,83 €	79,00 €
ACCOMPAGNATEUR	Personne handicapée ou mobilité réduite	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
MAÎTRE NAGEUR SAUVETEUR	Extérieurs et sur Entrée ouvertures bassins	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
SNSM PORNIC	sous convention annuelle (annuel)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
GENDARMERIE PORNIC	sous convention annuelle (annuel)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
POMPIERS CIS PORNIC/AGGLO	sous convention annuelle Créneaux Mardi et jeudi matins	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Sur créneaux "baignade libre" présentation carte pro	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
GROUPES EXTERIEURS	Occupation bassin sportif (fiche attribution)	22,07 €	26,50 €	5,66%	23,33 €	28,00 €
ECOLES PRIMAIRES	Ecole publiques et privées du territoire	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
COLLEGES	Public et privé	13,33 €	16,00 €		13,33 €	16,00 €
LYCEE	Public (tarif horaire)	12,61 €	15,14 €		54,93 €	65,92 €
CENTRE DE LOISIRS avec ou sans hébergement (mineurs)	Territoire	0,00 €			0,00 €	0,00 €
	Hors Territoire	2,67 €	3,20 €	9,37%	2,92 €	3,50 €
STRUCTURES ADULTES (majeurs)	résident EHPAD, Foyer, MDPH adultes...	0,00 €			3,87 €	4,65 €
TARIFS PARTICULIERS						
Découverte	Semaine découverte ou offre commerciale	2,08 €	2,50 €	0,00%	2,08 €	2,50 €
SOIREE ZEN ANIMATIONS DIVERSES	Entrée (prestation complète)	9,16 €	11,00 €	0,00%	9,17 €	11,00 €
	Entrée simple sans prestation complète	6,66 €	8,00 €	0,00%	6,67 €	8,00 €
FERMETURE BASSIN et/ou ESPACE DETENTE	Déduction si 1 bassin ou espace détente fermés en raison d'un incident technique imprévisible		20%		0,17 €	20%
CONTRE MARQUE	Entrée gratuite en échange d'un bon QR Code	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
PRODUITS BOUTIQUE	BONNETS ADULTES/ENFANTS TISSU				2,92 €	3,50 €
	BONNETS ADULTES SILICONE				3,75 €	4,50 €
	BONNETS ENFANTS SILICONE				3,33 €	4,00 €
	PORTE CARTE				2,08 €	2,50 €
	PORTE-CLE avec jeton				1,67 €	2,00 €
	Livre jeunesse				10,83 €	13,00 €
	Produits divers				0,00 €	
CARTE CADEAU	Applicable sur l'ensemble des offres					
PRELEVEMENTS	1 fois				Uniquement sur les cartes activités enfants/adultes	
	3 fois				A partir de 30 € (1er règlement à l'achat de la carte + 2 prélèvements) ou 3 prélèvements en fonction de la date	
	5 fois				A partir de 100 € (1er règlement à l'achat de la carte + 4 prélèvements) ou 5 prélèvements en fonction de la date	
	8 fois				A partir de 200 € (1er règlement à l'achat de la carte + 7 prélèvements) ou 8 prélèvements en fonction de la date	
	12 fois				Uniquement sur les forfaits mensuels avec engagement de 12 mois obligatoire (1er règlement à l'achat de la carte + 11 prélèvements) ou 12	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-trois juin deux mille vingt-trois.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Carole BRAS, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Jean-Bernard FERRER, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Bernard MORILLEAU, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

Excusés : Mme Brigitte DIERICX, Mme Céline EVIN, M. Paul-Eric FILY, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

Absent : M. Frédéric ERAUD.

Pouvoirs : Mme Brigitte DIERICX à M. Jean-Michel BRARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Marie-Paule MARIE à Mme Claire HUGUES, Mme Bernadette MELLERIN à Mme Danièle VINCENT, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Jacques RIPOCHE à Mme Carole BRAS, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Joël HERBIN, M. Hervé YDE à M. Bernard MORILLEAU.

Secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 8 - Votants : 39

2023-285 : Rapport annuel 2022 du délégataire de service public pour l'exploitation du centre aquatique l'Aquaretz de Sainte-Pazanne

Rapporteur : Monsieur Jacques PRIEUR – Vice-Président en charge de la commission « Culture – Sport »

L'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le titulaire d'un marché de délégation de service public est dans l'obligation de produire chaque année à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public. Ce rapport permet d'apprécier les conditions d'exécution de la délégation de service public.

Ce rapport a été reçu le 15 mai dernier et a donné lieu à une présentation en commission « culture sport ».

Depuis le 14 juin 2019, la société VM 44680 filiale à 100% de Vert Marine est titulaire d'un contrat de délégation de service public pour 5 ans soit jusqu'au 13 juin 2024, suite à la procédure de renouvellement engagée en octobre 2018.

Pour l'année 2022, malgré le contexte sanitaire (accueil réduit pour les scolaires en janvier et février du fait du non brassage) et la crise énergétique (suspension de l'activité bébé nageurs, fermeture de l'établissement en septembre, la baisse des consignes de températures), L'AQUARETZ a proposé différentes activités, sur les périodes d'ouverture :

- L'accueil du grand public en baignade libre
- L'école de natation enfants
- Les activités d'aquagym et toutes ses déclinaisons, d'aquacycling, de circuit training, de lagon tonic avec toute une diversité de formules d'abonnements
- L'accueil des scolaires, des maternelles au collège (14 703 élèves provenant de 20 écoles primaires, 1 Institut Médico Educatif et 2 collèges ; l'année précédente 10 902 élèves avaient fréquentés l'établissement contre 22 520 en 2019)
- Un espace détente avec hammam, sauna, spa ...
- Une salle cardio composée de 11 machines (tapis de courses, vélos, rameurs...)

Il est à noter que pour l'année 2022 :

- **95 901 personnes ont été accueillies** contre 58 856 en 2021 soit une progression de +62,94%. En 2019, le nombre d'entrées était de 120 376.
 - Malgré la reprise, la baisse constatée depuis 2019 est essentiellement liée au contexte sanitaire (baisse de la fréquentation des scolaires en janvier et février du fait du non brassage) et la fermeture pour crise énergétique du 5 au 20 septembre 2022.
 - Le Chiffre d'Affaires s'établissant à **599 479,43 €** (contre 362 376.20 € en 2021 et **639 913.83 €** en 2019) dont la contribution pour la natation scolaire.
 - La participation de la collectivité s'élevant à **65 101,25 €** pour la prise en charge de la natation scolaire et la subvention d'exploitation de la collectivité s'élevant à **295 151,57 €** conformément aux contrats.
-
- La commission « Culture – Sport » du 17 mai 2023, la commission Consultative des Services Publics Locaux du 12 juin 2023 et le bureau du 15 juin 2023 ont pris acte du rapport d'activité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, PREND ACTE :

- *de la présentation du rapport du délégataire de service public pour l'exploitation du centre aquatique Aquaretz pour l'année 2022*

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

Pièce jointe :
Rapport 2022

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

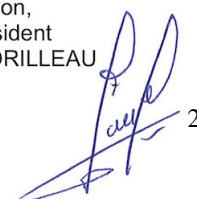
044-200067346-20230702-17-DE

Réception par le Sous-Préfet : 02-07-2023

Acte mis en ligne le 3-07-2023

Publication le : 02-07-2023

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD
Par délégation,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU



2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-trois juin deux mille vingt-trois.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Carole BRAS, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Jean-Bernard FERRER, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEUTE, Mme Séverine MARCHAND, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Bernard MORILLEAU, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

Excusés : Mme Brigitte DIERICX, Mme Céline EVIN, M. Paul-Eric FILY, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

Absent : M. Frédéric ERAUD.

Pouvoirs : Mme Brigitte DIERICX à M. Jean-Michel BRARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Marie-Paule MARIE à Mme Claire HUGUES, Mme Bernadette MELLERIN à Mme Danièle VINCENT, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Jacques RIPOCHE à Mme Carole BRAS, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Joël HERBIN, M. Hervé YDE à M. Bernard MORILLEAU.

Secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 8 - Votants : 39

2023-286 : Attribution des subventions 2023 aux associations Petite enfance – Enfance – Jeunesse (supérieures à 5 000€)

Rapporteur : Madame Nadège PLACE – Vice-Présidente en charge de la commission « Petite enfance – Enfance – Jeunesse »

Conformément à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2025, l'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les actions Petite enfance, Enfance ou Jeunesse sur son territoire. La Communauté d'agglomération contribue financièrement à ce service par l'attribution d'une subvention d'un montant annuel prévisionnel pour les années 2023, 2024 et 2025, desquels devront être déduites les aides CAF versées dans le cadre des bonus territoire (non calculés à ce jour) correspondant aux CEJ 2019-2022. Le montant définitif de la subvention est voté chaque année en conseil communautaire.

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'attribution des subventions pour l'année 2023 aux associations Petite enfance, enfance et jeunesse, figurant ci-dessous en suivant les propositions des groupes de travail et commissions :

- AFR Chéméré (Chaumes en Retz) : 150 000,00 €
- Anim'action (Port Saint Père) : 237 000,00 €
- Les P'tites Fripouilles (Rouans) : 124 000,00 €
- Paz à Pas (Sainte Pazanne) : 529 000,00 €
- Arthon Animation Rurale (Chaumes en Retz) : 166 000,00 €
- Maison du Parc (Chauvé) : 153 000,00 €
- Roule ta bille (La Bernerie en Retz) : 260 000,00 €
- Calypso (Pornic) : 68 000,00 €
- Croissance (Pornic) : 314 000,00€

Conformément à la CPO, la Communauté d'agglomération verse la subvention selon les modalités suivantes :

Janvier : 40 % du montant de la subvention N-1

Mars : 15 % du montant de la subvention N-1

Juillet : 15 % du montant de la subvention

Dernier trimestre : solde de la subvention avec déduction des bonus territoire de la CAF. Dans le cas d'un solde dépassant le montant de la subvention annuelle accordée, la régularisation se fera sur la subvention de l'année suivante.

Le vote du budget étant prévu fin mars 2024, il est également proposé à l'assemblée de délibérer pour verser les acomptes de janvier et en mars 2024.

- VU l'avis favorable du groupe de travail réuni le 23 mai 2023, de la commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse » du 31 mai 2023 et du bureau du 15 juin 2023 à l'unanimité.

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'attribuer les subventions pour l'année 2023 aux associations mentionnées ci-dessus et autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants correspondant aux CPO*
- *de verser en janvier 2024 40% du montant de la subvention 2023*
- *de verser en mars 2024 15% du montant de la subvention 2023*
- *de rappeler que ces crédits seront repris au budget 2024*

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

Pièce jointe :

Avenant convention type

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20230702-16-DE


Réception par le Sous-Préfet : 02-07-2023

Acte mis en ligne le 3-07-2023

Publication le : 02-07-2023

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD

Par délégation,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-trois juin deux mille vingt-trois.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Carole BRAS, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Jean-Bernard FERRER, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEUTE, Mme Séverine MARCHAND, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Bernard MORILLEAU, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

Excusés : Mme Brigitte DIERICX, Mme Céline EVIN, M. Paul-Eric FILY, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

Absent : M. Frédéric ERAUD.

Pouvoirs : Mme Brigitte DIERICX à M. Jean-Michel BRARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Marie-Paule MARIE à Mme Claire HUGUES, Mme Bernadette MELLERIN à Mme Danièle VINCENT, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Jacques RIPOCHE à Mme Carole BRAS, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Joël HERBIN, M. Hervé YDE à M. Bernard MORILLEAU.

Secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 8 - Votants : 39

2023-287 : Désignation des membres du syndicat Grand Lieu Estuaire

Rapporteur : Monsieur Claude CAUDAL – Vice-Président en charge de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais »

Suite à la délibération du conseil communautaire du 23 mars 2023 approuvant les statuts du syndicat Grand Lieu Estuaire, et au bilan des délibérations prises par les EPCI membres de ce syndicat en faveur de l'adoption de ses nouveaux statuts, il convient de désigner les représentants de Pornic agglo Pays de Retz à cette structure.

7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants sont à désigner.

Proposition :

7 Délégués titulaires	7 Délégués suppléants
Claude CAUDAL	Nicolas ROCHER
David BINET	Stéphane GOOSSENS
Cédric BIDON	Samuel BERTHELOT
Bernard LOQUAIS	Olivier NORMAND
Luc NORMAND	Stéphane BARTHON
Maurice ROBIN	Jean-Jacques CLAVIER
Gaëtan LEAUTE	Michel AUDION

- Vu l'avis favorable de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais » du 14 juin 2023 et du bureau du 15 juin 2023,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *de désigner les 7 membres titulaires et 7 membres suppléants représentants de Pornic agglomération, sur le bassin versant de l'Acheneau et du Tenu, au sein du SAH*

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

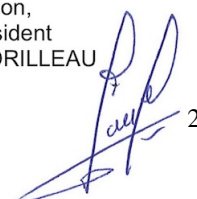
044-200067346-20230702-15-DE

Réception par le Sous-Préfet : 02-07-2023

Acte mis en ligne le 3-07-2023

Publication le : 02-07-2023

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD
Par délégation,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-trois juin deux mille vingt-trois.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Carole BRAS, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Jean-Bernard FERRER, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Bernard MORILLEAU, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAISS, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

Excusés : Mme Brigitte DIERICX, Mme Céline EVIN, M. Paul-Eric FILY, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

Absent : M. Frédéric ERAUD.

Pouvoirs : Mme Brigitte DIERICX à M. Jean-Michel BRARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Marie-Paule MARIE à Mme Claire HUGUES, Mme Bernadette MELLERIN à Mme Danièle VINCENT, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Jacques RIPOCHE à Mme Carole BRAS, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Joël HERBIN, M. Hervé YDE à M. Bernard MORILLEAU.

Secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 8 - Votants : 39

2023-288 : Désignation des membres du syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf

Rapporteur : Monsieur Claude CAUDAL – Vice-Président en charge de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais »

Suite à la délibération du conseil communautaire du 23 mars 2023 approuvant les statuts du syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf, et du bilan des délibérations prises par les EPCI membres de ce syndicat en faveur de l'adoption de ses nouveaux statuts, il convient de désigner les représentants de Pornic agglo Pays de Retz à cette structure.

5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants sont à désigner.

Proposition :

5 Titulaires	5 Suppléants
Claude CAUDAL	Nicolas ROCHER
Claire HUGUES	Françoise COUILLEAU
Patricia CARRARA	Laurent PIRAUD
Pascale BRIAND	Patrick GILLET
Jean-Bernard FERRER	Hubert ROCHER

- Vu l'avis favorable de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais » du 14 juin 2023 et du bureau du 15 juin 2023,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *de désigner les élus représentants de Pornic agglo Pays de Retz au sein du syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf comme proposé ci-dessus*

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

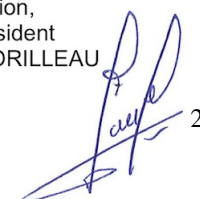
044-200067346-20230702-14-DE

Réception par le Sous-Préfet : 02-07-2023

Acte mis en ligne le 3-07-2023

Publication le : 02-07-2023

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD
Par délégué,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-trois juin deux mille vingt-trois.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Carole BRAS, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Jean-Bernard FERRER, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Bernard MORILLEAU, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

Excusés : Mme Brigitte DIERICX, Mme Céline EVIN, M. Paul-Eric FILY, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE.

Absent : M. Frédéric ERAUD.

Pouvoirs : Mme Brigitte DIERICX à M. Jean-Michel BRARD, M. Paul-Eric FILY à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Marie-Paule MARIE à Mme Claire HUGUES, Mme Bernadette MELLERIN à Mme Danièle VINCENT, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Jacques RIPOCHE à Mme Carole BRAS, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Joël HERBIN, M. Hervé YDE à M. Bernard MORILLEAU.

Secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 8 - Votants : 39

2023-289 : Actualisation du règlement de service d'assainissement collectif

Rapporteur : Monsieur Claude CAUDAL – Vice-Président en charge de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais »

Il convient de mettre à jour le règlement de service public d'assainissement collectif au regard de l'article 62 de la loi « *climat et résilience* » n°2021-1104 du 22 août 2021, relatif à la majoration de la redevance assainissement, et des ajustements rendus nécessaires pour une meilleure information et compréhension par l'utilisateur.

Le règlement, présenté en annexe, fait l'objet des compléments ou ajustements présentés ci-dessous.

Une mise à jour du règlement de service est nécessaire, avant l'envoi des pénalités, suite à la loi « *climat et résilience* » du 22 août 2021 (art. 62) qui porte majoration de la pénalité à 400 % à la place de 100 % et « *Cette somme n'est pas recouvrée si les obligations de raccordement prévues aux mêmes articles L. 1331-1 à L. 1331-7-1 sont satisfaites dans un délai de douze mois à compter de la date d'envoi de la notification de la pénalité* »,

Il convient de modifier les articles 4.1 et 6.4 s'y rapportant.

En supplément, quelques ajustements sont intégrés dans la nouvelle version :

- Article 1.1, redéfinition des eaux admises,
- Article 3.5, application des règles spécifiées par Atlantic'eau sur les exonérations ou réductions de la redevance assainissement en cas de fuite, déclinées de la loi WARSMANN
- Article 5.1, délimitation des parties publique et privée d'un branchement et responsabilité des propriétaires pour le raccordement sur le tabouret,
- Article 5.2, conditions de perception des PFAC et PFB (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif / Participation aux Frais de Branchement),
- Article 6.4, précisions sur les différents contrôles des installations privées.

- VU l'avis favorable de la commission Consultative des Services Publics Locaux du 12 juin 2023, de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais » du 10 mai 2023 et du bureau du 15 juin 2023 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver l'actualisation du règlement de service public d'assainissement collectif*
- *d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes administratifs qui en découlent*

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

Pièce jointe :

Règlement assainissement

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-200067346-20230702-13-DE

Acte mis en ligne le 3-07-2023


Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 02-07-2023

Publication le : 02-07-2023

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD

Par délégation,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU



2